

[Text]

fore, our share of the revolving fund in the same way has to be adjusted.

The other one is partly inflation but it also, as you will see in the vote, does extend the purposes of that particular working capital fund to certain types of advances to locally engaged staff, which was not previously authorized.

The Chairman: Any further questions?

Page 18 is External Affairs.

Senator Leblanc: On that item, Mr. Chairman, I see in the explanations given by Mr. Manion that this represents the second of four instalments. Now, if we know beforehand what the instalments are going to be, why do we not have that in the main estimates?

Mr. O'Toole: Mr. Chairman, this is exactly the reason that it is here. It was in the 1979-80 main estimates which, due to the vagaries of events, never were authorized by Parliament, so we are still carrying them forward, and it now becomes urgent that we receive this authority. That is why they are included in this estimate.

Senator Leblanc: If the main estimates, had been approved, you would not need to put forward that estimate here?

Mr. O'Toole: That is correct.

The Chairman: Any further questions?

Page 20, Indian and Inuit Affairs.

Senator Steuart: This is a request to raise the limit from \$25 million to \$60 million. May I ask why the \$25 million was set?

Mr. Manion: It was set in the main estimates in 1972-73, Mr. Chairman.

Senator Steuart: So it was six years ago. You do not have any idea what it was before that? I am just trying to find out what the escalation was.

Mr. Manion: We Believe that was the original authority.

Senator Steuart: So it has taken from 1972-73 to now to get up to the \$60 million? Would it be much of a problem or a great deal of work to give us an idea of their experience for the guarantee loans by the Farm Credit Corporation and Canada Mortgage and Housing Corporation? That is just two agencies involved. Would it be much of a problem to get the experience in, say, the inception program for that?

Mr. Manion: I do not believe so, Mr. Chairman. I am just checking to see if we have that information here.

Mr. Chairman, the information I have here is that the default rate has averaged about three to four per cent.

Senator Steuart: That is excellent. So it is because of inflation that they are doing more business?

Mr. Manion: Also because the amount of outstanding loans is approaching the \$25 million ceiling. There is a demand by Indians to receive loans without an increase in the limit and it

[Traduction]

conséquent notre contribution à ce Fonds renouvelable devra être ajustée en conséquence.

L'autre crédit est dû en partie à l'inflation, mais comme vous le constaterez, il vise à étendre la portée de ce fonds de roulement particulier pour des avances consenties aux employés engagés sur place à l'étranger, ce qui n'avait pas été autorisé auparavant.

Le président: Y a-t-il d'autres questions?

Page 18, Affaires extérieures.

Le sénateur Leblanc: En ce qui concerne ce crédit, monsieur le président, selon les explications données par M. Manion, ce montant représente le deuxième de quatre versements. Si nous savons à l'avance quel sera le montant des versements, pourquoi ne sont-ils pas inclus dans le budget principal des dépenses?

M. O'Toole: Monsieur le président, voilà exactement la raison pour laquelle ce montant figure ici. Il se trouvait dans le budget principal des dépenses de 1979-1980 et à cause d'une série d'événements imprévus, il n'a jamais été autorisé par le Parlement, nous avons donc dû le reporter, et il est maintenant urgent d'en obtenir l'autorisation. Voilà pourquoi il est inclus dans ce budget.

Le sénateur Leblanc: Si le budget principal de dépenses avait été approuvé, vous n'auriez pas à reporter ce montant ici.

M. O'Toole: C'est exact.

Le président: Y a-t-il d'autres questions?

Page 20, Affaires indiennes et Nord canadien.

Le sénateur Steuart: Il s'agit d'une demande d'augmentation portant la limite de \$25 à \$60 millions. Puis-je savoir pourquoi on avait fixé le montant à \$25 millions?

M. Manion: Ce montant figurait au budget principal des dépenses de 1972-1973, monsieur le président.

Le sénateur Steuart: Donc, il y a six ans. Avez-vous une idée de ce qu'était le montant avant cette date? J'essaie simplement de savoir de quel ordre a été l'augmentation.

M. Manion: A notre avis, c'était le montant initial autorisé.

Le sénateur Steuart: Il a donc fallu de 1972-1973 jusqu'à aujourd'hui pour atteindre \$60 millions? Vous serait-il possible sans trop d'inconvénients de nous expliquer brièvement les prêts garantis par la Société du crédit agricole et la Société canadienne d'hypothèques et de logement? Il ne s'agit que de deux organismes. Serait-il possible de remonter, disons, au début du programme?

M. Manion: Je le crois, monsieur le président. Je vérifie pour voir si nous avons ces renseignements ici.

Monsieur le président, selon les renseignements que j'ai ici, le taux de défaut de paiement est en moyenne d'environ trois ou quatre pour cent.

Le sénateur Steuart: C'est excellent. Donc, c'est en raison de l'inflation que les montants ont augmenté?

M. Manion: Aussi parce que le montant des prêts à rembourser a presque atteint la limite de \$25 millions. Il existe une demande de la part des Indiens pour des prêts sans augmenta-